

**DÉCISION N°74-2024
FOURNITUE ET POSE D'UN STORE BANNE
À L'AÉRODROME DE CHAMBÉON**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment en ses articles L.2122-1 et R.2122-8,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur Le Président,

Considérant la nécessité de faire installer un store banne au bâtiment de l'aérodrome à CHAMBÉON,

Considérant la proposition technique et financière ci-annexée de l'Entreprise COMPTOIR DES MENUISIERS 22 Chemin des Entrepreneurs, dont le siège social est à EPERCIEUX-SAINT-PAUL (42110), pour la fourniture et la pose d'un store banne au bâtiment AÉRODROME à CHAMBÉON pour l'exécution de ces travaux au prix de 8 100,00 € HT soit 9 720,00 € TTC,

Considérant que le seuil des 221 000,00 € en-dessous duquel Monsieur le Président est autorisé à signer n'est pas dépassé,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver et de signer le devis de l'Entreprise COMPTOIR DES MENUISIERS, 22 Chemin des Entrepreneurs, dont le siège social est à EPERCIEUX-SAINT-PAUL (42110), pour la fourniture et la pose d'un store banne au bâtiment AÉRODROME à CHAMBÉON au prix de 8 100,00 € HT, soit 9 720,00 € TTC, et de passer commande.

ARTICLE 2

Dit que les crédits requis sont prévus au budget Principal.

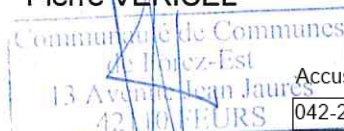
ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 16/04/2024

**Le Président,
Pierre VERICEL**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240416-74-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2024